

Madame, Monsieur,
Chers bénévoles et responsables associatifs,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de l'Office de la Vie Associative qui se tiendra

MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 20h00

Salle de conférence *La Source*
place du champ de Mars - Saint-Lô

Nous vous convoquerons d'abord une Assemblée Générale Extraordinaire afin de pouvoir modifier nos statuts notamment l'article 6 afin d'autoriser une association à présenter deux candidats au conseil d'administration. Vous trouverez en pièce jointe le détail des changements.

Nous convoquerons ensuite l'Assemblée Générale Ordinaire marquée par le renouvellement de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Notre capacité à mener nos projets repose directement sur l'implication de chacun et nous vous encourageons vivement à se porter candidats, afin de former une nouvelle équipe dynamique et engagée.

Vous trouverez aussi en pièce jointe le document de candidature à nous transmettre avant le 10 avril. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des renseignements au préalable.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Assemblée Générale extraordinaire : modification des statuts*
- 2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2025 (transmis le 5 mars 2025)*
- 3. Rapport moral 2025 / Rapport d'activité 2025*
- 4. Bilan financier 2025*
- 4. Projets 2026 et prévisionnel 2026*
- 5. Montant de la cotisation 2027*
- 6. Élections des membres du conseil d'administration*
- 9. Questions diverses*

Nous concluons cette Assemblée Générale autour d'un pot de l'amitié.

Pour rappel, pourront voter uniquement les associations adhérentes à jour de cotisation 2026 au moment du vote. Les associations ne pourront voter qu'une seule fois. Nous ajoutons aussi la possibilité de se faire représenter en donnant un pouvoir à un autre représentant adhérent (limite à deux pouvoirs supplémentaires par représentant). Merci de nous faire un retour avant le vendredi 10 avril pour faciliter notre organisation

Restant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir recevoir mes salutations amicales

PROJET DE RÉFORME DES STATUTS

Modification n°1 : Article 1 - siège social

<i>Statuts du 1^{er} février 2023</i>	<i>Proposition de modification</i>
Son siège social est fixé à : Mairie de Saint-Lô 1 square de l'Hôtel de Ville 50000 SAINT-LÔ	Son siège social est fixé à : Pôle associatif de l'Aurore 9002 avenue des Sycomores 50000 SAINT-LÔ

Commentaire : le transfert du siège avait déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Modification n°2 : Article 6 – le conseil d'administration

<i>Statuts du 1^{er} février 2023</i>	<i>Proposition de modification</i>
Toute association à jour de sa cotisation peut présenter un seul candidat au Conseil d'Administration.	Toute association à jour de sa cotisation peut présenter jusqu'à deux candidats au Conseil d'Administration.

Commentaire : Cette évolution vise à lever un frein à la participation en permettant à chaque association de présenter jusqu'à deux représentants... et il serait dommage de se priver de bonnes volontés prêtes à s'engager à nos côtés.

Modification n°3 : Article 6 – le conseil d'administration

<i>Statuts du 1^{er} février 2023</i>	<i>Proposition de modification</i>
<i>Ajout</i>	Le conseil d'administration est autorisé à décider de l'adhésion de l'association à toute structure, organisme ou réseau utile à la réalisation de ses objectifs, ainsi qu'à conclure des conventions ou partenariats nécessaires à son fonctionnement.

Commentaire : L'OVA souhaite se donner la possibilité d'intégrer des dispositifs nationaux et de conclure des conventions partenariales avec des associations proches, afin de développer ses actions, mutualiser ses ressources et renforcer sa place au sein du paysage associatif.

.